

Département de la
Seine-Maritime

Commune de
SAINT JEAN DE LA NEUVILLE
76210

Affaire suivie par Vincent DUHAMEL
Tél. : 02.35.31.71.62
Fax : 02.35.31.87.07
@mail : stjeanneuille@wanadoo.fr

ARGAN
21 rue Beffroy
92200 Neuilly-sur-Seine

à Saint Jean de la Neuville,
le 23 octobre 2020

Objet : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la
construction d'un entrepôt situé sur notre commune

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'enregistrement de votre projet de construction d'une plateforme logistique sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du code de l'environnement (livre V- Titre 1^{er} – Chapitre II)).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R 512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement (livre V – Titre 1^{er} – Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
- L'élimination et l'évacuation des déchets
- L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports et études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,

Vincent DUHAMEL

